

Gérard Collomb se veut ferme sur l'immigration irrégulière

Par Benjamin Roure



Publié le 11/11/2017 à 10:31

Lors des débats à l'Assemblée nationale cette semaine, le ministre de l'Intérieur a annoncé une hausse des budgets pour mieux accueillir les réfugiés et mieux reconduire les clandestins.



Capture d'écran

Gérard Collomb devant la commission des lois en septembre 2017

Sur le sujet de l'immigration, Gérard Collomb se veut ferme et s'appuie sur des chiffres pour mieux faire porter sa voix. Selon lui, cité par l'AFP, les étrangers en situation irrégulière seraient environ **300 000** sur le territoire français. C'est ce qu'il a dévoilé cette semaine, lors des débats sur le budget 2018 à l'Assemblée nationale, pressé par des députés de droite et d'extrême droite.

À ce chiffre de 300000, l'ancien maire de Lyon et actuel ministre de l'Intérieur associe celui de l'augmentation du nombre de reconduites à la frontière. *"En septembre 2017, sur les éloignements nous sommes en hausse de 6,5%."* Et selon lui, la hausse atteint même **124%** pour ceux que l'on nomme "les dublinés", qui sont censés retourner vers le pays européen où ils ont laissé une trace. Balayant l'idée d'une régularisation massive, Gérard Collomb œuvre *"pour que ceux qui sont déboutés du droit d'asile puissent être l'objet d'une obligation de quitter le territoire".*

Le budget bondit

Sur le droit d'asile, le gouvernement veut faire en sorte d'accélérer les procédures et les réponses, avec la création de 15 postes à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et

apatrides), de 35 à l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) et de 51 à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

De plus, 7 500 places d'hébergements supplémentaires seront créées en 2018 et 2019. Ces mesures seront rendues possibles par **une augmentation de 26% à 1,38 milliard d'euros** des crédits dans le projet de loi pour la mission "immigration, asile et intégration".

Un nouveau tour de vis

Ces efforts budgétaires s'accompagnent, en miroir, d'un durcissement de certaines règles ou usages. Approuvé par les députés, le texte prévoit de **réduire d'un mois la durée de versement de l'allocation pour demandeurs d'asile** (ADA) aux personnes définitivement déboutées de leur demande. Car selon Gérard Collomb, "*il n'est pas cohérent*" que ces personnes reçoivent encore cette allocation "*après que la décision définitive sur leur statut a été notifiée*".

Par ailleurs, un amendement au projet de loi, adopté, demande, lorsqu'un refus d'entrée sur le territoire a été prononcé, que **les frais de prise en charge et de réacheminement de l'étranger** "*incombent à l'entreprise de transport qui l'a débarqué en France*". Aujourd'hui, cette redevance est fréquemment avancée par l'État et jamais remboursée.

Enfin, Gérard Collomb a élevé au rang de priorité la coopération avec les pays d'émigration, pour "*empêcher qu'un certain nombre de migrants économiques puissent venir*". Il se rendra pour cela en décembre au **Niger** notamment.